

CITIZENS FOR  
PUBLIC JUSTICE  
309 Cooper St., Suite 501

Ottawa, Ontario K0P 0G5



## Des budgets axés sur l'intérêt commun

Présentation au Comité permanent des finances  
sur les consultations prébudgétaires

Août 2014



*Citizens for Public Justice* est résolu à assurer l'épanouissement de l'humanité et l'intégrité de la Création en tant que réponse fidèle à l'appel de Dieu à l'amour et à la justice.

*Nous envisageons* un monde où les personnes, les collectivités, les institutions sociales et les gouvernements contribuent tous à l'intérêt commun et en tirent parti.

*Notre mission* consiste à promouvoir la justice publique au Canada en façonnant les principaux débats sur les politiques publiques par des recherches et des analyses, des publications et un dialogue public. CPJ encourage les citoyens, les dirigeants de la société et les gouvernements à souscrire aux politiques et aux pratiques dans lesquelles se manifeste l'appel de Dieu à l'amour, à la justice et à la gérance.

## Résumé

À titre d'organisation confessionnelle, Citizens for Public Justice (CPJ) voit le budget de 2015 comme une occasion de favoriser et de promouvoir l'intérêt commun. Nous croyons que la valeur morale d'un budget se mesure à la façon dont il traite les membres les plus vulnérables de la société et à la façon dont il respecte l'intégrité de la Création. Le bien-être humain et le respect de l'environnement doivent être des priorités fédérales, et ces priorités doivent guider la façon dont nous répartissons nos ressources budgétaires.

### **CPJ formule les recommandations suivantes pour le budget de 2015 :**

- 1. Bonifier la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) de manière à ce qu'elle soit accessible à tous les ménages dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu après impôt.**
- 2. Mettre en œuvre les règlements qui ont été promis dans l'ensemble du secteur du gaz et du pétrole afin que le Canada puisse remplir d'ici 2020 les engagements qu'il a pris relativement à l'Accord de Copenhague.**
- 3. Annuler les réductions d'impôt qui ne bénéficient pas à tous les Canadiens, notamment les crédits d'impôt à la pièce, les réductions de l'impôt des entreprises et les diminutions de la TPS.**

La recommandation 1 permettrait d'éliminer d'importants facteurs qui ont un effet dissuasif à l'égard du travail rémunéré dans l'économie officielle. Le revenu admissible actuel du gouvernement est si peu élevé que quelqu'un pourrait travailler à temps plein toute l'année au salaire minimum, n'aurait pas droit à la prestation, mais devrait vivre dans la pauvreté. Le montant remboursable de la PFRT devrait être augmenté et établi plus haut dans l'échelle des revenus jusqu'au seuil de faible revenu après impôt de manière à ce que la prestation permette aux travailleurs canadiens en situation de pauvreté d'échapper à la pauvreté.

La recommandation 2 aiderait le Canada à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020, conformément aux engagements pris dans l'Accord de Copenhague. Étant donné que le secteur du pétrole et du gaz a été responsable de près du quart des émissions de GES du Canada en 2011, des normes strictes sur les émissions sont nécessaires dans l'ensemble de ce secteur — sans diluer les règlements qui s'appliquent aux sous-secteurs comme les sables bitumineux. Un calendrier définitif de la fin des subventions fédérales aux secteurs de l'énergie fossile et des mines devrait être annoncé.

La recommandation 3 mettrait fin à la tendance qui consiste à mettre en place des diminutions d'impôt qui avantagent de façon disproportionnée quelques individus et sociétés, mais qui pèsent lourd sur le bien-être économique et social de notre nation. Il existe actuellement au gouvernement fédéral 190 exonérations d'impôt qui coûtent plus de 100 milliards de dollars de recettes par année. Par exemple, les crédits d'impôt à la pièce profitent principalement aux plus riches, mais représentent des centaines de millions de dollars de dépenses fiscales pour le gouvernement fédéral. Ces crédits devraient être annulés et remplacés par des crédits d'impôt qui s'attaquent plus efficacement à l'inégalité des revenus et aux besoins des familles à faible revenu.

## Recommandation 1 : Bonifier la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)

La Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) a été créée en 2007; il s'agit d'un crédit d'impôt fédéral remboursable conçu pour augmenter le revenu des travailleurs à faible revenu admissibles et de leur famille. Cette prestation incite les travailleurs à accéder au marché du travail (et à s'affranchir de l'aide sociale) ou à y demeurer (dans le cas de ceux qui occupent déjà des emplois mal rémunérés). L'augmentation de la PFRT permettrait d'éliminer d'importants facteurs qui ont un effet dissuasif à l'égard du travail rémunéré dans l'économie officielle, diminuerait la pression sur l'aide sociale et aiderait des travailleurs d'âge adulte à échapper à la pauvreté.

Malgré les augmentations de la PFRT, le montant maximal de la prestation pour un travailleur en 2014 est de seulement 998 \$ par année et atteint 0 \$ dans le cas d'un travailleur qui touche un revenu net de 17 986 \$ (ou dont le revenu familial est de 27 736 \$)<sup>1</sup>. Le revenu admissible actuel du gouvernement est si peu élevé que quelqu'un pourrait travailler à temps plein toute l'année au salaire minimum, n'aurait pas droit à la prestation, mais devrait vivre dans la pauvreté. Le montant remboursable de la PFRT devrait être augmenté et établi plus haut dans l'échelle des revenus jusqu'au seuil de faible revenu après impôt, de manière à ce que la prestation permette aux travailleurs canadiens en situation de pauvreté d'échapper à la pauvreté.

En 2013, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a recommandé que « le gouvernement fédéral procède à l'examen de la Prestation fiscale pour le revenu de travail pour déterminer comment il pourrait la bonifier ou la modifier afin qu'elle soit encore plus profitable aux Canadiens et qu'elle récompense davantage le maintien dans la population active<sup>2</sup>. »

Depuis la récession de 2008, le marché du travail canadien se caractérise par une croissance du chômage, de la précarité et des emplois mal rémunérés. Dans 44 % des ménages à faible revenu au Canada, au moins une personne travaillait en 2011<sup>3</sup>. Malheureusement, les travailleurs pauvres se retrouvent dans la pauvreté en raison de leur rémunération insuffisante et des possibilités d'avancement limitées, mais continuent d'effectuer autant d'heures de travail que le reste de la population d'âge actif<sup>4</sup>. Les adultes célibataires et les familles monoparentales sont les plus vulnérables parce qu'elles dépendent d'un seul revenu.

En plus de bonifier la PFRT, CPJ et nos partenaires de *Dignité pour toutes : la campagne pour un Canada sans pauvreté* recommande que le gouvernement fédéral— en collaboration avec les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux et les administrations municipales — élabore un plan exhaustif et multilatéral de lutte à la pauvreté qui s'attaquerait à des enjeux clés comme la santé, le logement, l'insécurité alimentaire, l'inégalité des revenus et le développement de la petite enfance et qui améliorerait grandement le bien-être et la productivité des gens qui vivent dans la pauvreté.

---

<sup>1</sup> PFRT : Calcul et versements anticipés. Dans [Agence du revenu du Canada](#).

<sup>2</sup> *Inégalité des revenus au Canada : Un survol*, Rapport du Comité permanent des finances, décembre 2013 au [Parlement du Canada](#).

<sup>3</sup> *Poverty Trends Highlights* (octobre 2013), dans [Citizens for Public Justice](#).

<sup>4</sup> Stapleton, J., Murphy, B., & Xing, Y. (février 2012). *Working poor in the Toronto region*. Dans [Metcalf Foundation](#).

## **Recommandation 2 : Mettre en œuvre les règlements qui ont été promis dans l'ensemble du secteur du gaz et du pétrole**

Le Canada a signé l'Accord de Copenhague en décembre 2009 et s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020. Pour atteindre cette cible, le Canada aura besoin de normes strictes sur les émissions dans l'ensemble de ce secteur — sans diluer les règlements qui s'appliquent aux sous-secteurs comme les sables bitumineux.

Actuellement, les émissions de GES sont régies par des règlements propres à chaque secteur. À compter de 2015, la production d'électricité à partir du charbon sera soumise à des contrôles réglementaires. En 2018, les émissions des poids lourds seront réduites considérablement afin de satisfaire aux normes nord-américaines, et d'ici 2025, les émissions de GES des véhicules de tourisme et des camions légers seront réduites de moitié par rapport à celles des modèles de 2008<sup>5</sup>.

Cependant, près du quart des émissions de GES au Canada en 2011 étaient attribuables au secteur du pétrole et du gaz. Puisque l'on propose une expansion massive des activités d'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca, ce pourcentage augmentera inévitablement. Le Canada doit donc agir sans tarder pour atteindre ses cibles de réduction des GES<sup>6</sup>.

En juin 2011, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'élaborer des règlements qui s'appliqueraient au secteur du pétrole et du gaz et qui seraient déposés à la fin de 2012. En mars 2013, le ministre de l'Environnement d'alors, Peter Kent, a déclaré que les règlements allaient être prêts au milieu de l'année. Plus tard, le 16 octobre 2013, dans le Discours du Trône, le gouvernement a promis qu'il « enchâssera dans la loi le principe du pollueur-payeur ».

Dans trois des sept derniers budgets fédéraux, le gouvernement fédéral s'est engagé à retirer progressivement les subventions qu'il verse aux secteurs pétrolier et minier. Il est maintenant temps de joindre le geste à la parole et d'établir un calendrier définitif de retrait de ces subventions.

En juillet 2014, la Banque mondiale a écrit : « Nous ne pouvons faire l'économie d'une tarification du carbone si nous voulons mettre en place un ensemble de politiques efficaces pour renforcer l'action pour réduire les émissions<sup>7</sup>. » Une réforme de la tarification environnementale est nécessaire pour permettre aux prix de l'énergie d'être mieux adaptés aux coûts réels, pour stimuler l'innovation et assurer une utilisation plus efficace de nos ressources. Bien que CPJ reconnaisse que le gouvernement s'oppose à l'établissement d'un prix pour le carbone dans l'ensemble de l'économie, nous continuons de croire que l'établissement d'un prix sur la pollution par GES est l'outil le plus efficace pour assurer la réduction des émissions du Canada.

Dans un contexte où le gouvernement privilégie l'approche réglementaire, ce qui amenuise considérablement la marge de manœuvre, le gouvernement devrait à tout le moins, dans le budget fédéral de 2015, annoncer des règlements visant le secteur du pétrole et du gaz, les mettre rapidement en application (d'ici 2016) et s'assurer, en publiant des rapports, qu'ils sont suffisamment stricts pour contribuer de façon significative à la cible de réduction des GES du Canada.

<sup>5</sup> Communiqué de presse : Le gouvernement Harper vise à améliorer le rendement du carburant des véhicules canadiens (le 27 novembre 2012), dans [Environnement Canada](#).

<sup>6</sup> Progrès vers la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada, dans [Environnement Canada](#).

<sup>7</sup> Déclaration : Tarification du carbone (le 3 juin 2014), dans [Banque mondiale](#).

### **Recommandation 3 : Annuler les réductions d'impôt qui ne bénéficient pas à tous les Canadiens**

La tendance qui consiste à accorder des réductions d'impôt aux particuliers et aux sociétés avantage de façon disproportionnée quelques privilégiés et entraîne un coût élevé pour le bien-être économique et social du pays. Le Canada a besoin d'un régime fiscal équitable qui permet au gouvernement fédéral de toucher des recettes suffisantes et qui crée une économie dynamique qui profite à toute la population.

Il existe actuellement au gouvernement fédéral 190 exonérations d'impôt qui coûtent plus de 100 milliards de dollars de recettes par année<sup>8</sup>. De 2006 à 2011, le gouvernement canadien a accordé 60 milliards de dollars en économies d'impôt aux sociétés canadiennes<sup>9</sup>. Ces économies se traduisent par une diminution de plusieurs milliards de dollars chaque année des montants qui peuvent être investis dans l'emploi, l'éducation et les programmes sociaux et environnementaux. Alors que le taux d'imposition des sociétés a diminué considérablement au cours de la dernière décennie, les sociétés canadiennes ont accumulé des réserves de liquidités de plus de 500 milliards<sup>10</sup>.

Les crédits d'impôt à la pièce comme le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et le crédit d'impôt pour le transport en commun bénéficient surtout aux personnes et aux familles fortunées. Au total, ces crédits d'impôt à la pièce représentent des dépenses fiscales de plus de 164 millions de dollars pour le gouvernement fédéral<sup>11</sup>. Ces crédits n'ont essentiellement aucun effet sur la vie des ménages à faible revenu qui ont du mal à combler leurs besoins fondamentaux. Il en va de même du programme proposé de fractionnement du revenu. Il faudrait mettre fin à ces crédits d'impôt et privilégier l'augmentation de crédits d'impôt comme la Prestation fiscale pour le revenu de travail et la Prestation fiscale canadienne pour enfants, qui sont des moyens plus efficaces de régler les inégalités du revenu et d'aider les ménages à faible revenu à combler leurs besoins.

CPJ recommande également que les diminutions récentes de la TPS et des taux d'imposition des sociétés soient annulées. Le gouvernement fédéral toucherait alors des recettes supplémentaires qui pourraient être investies dans les gens (par exemple, dans la création d'emplois, l'éducation et l'élimination des obstacles à l'entrée dans le marché du travail) et dans la protection de l'environnement (c.-à-d. investir dans l'énergie verte et lutter contre les changements climatiques). Ces initiatives stimuleraient la reprise et la croissance économiques tout en favorisant l'intérêt commun.

---

<sup>8</sup> *Reinventing the Canadian Tax System: The Case for Comprehensive Tax Reform* (mars 2012). dans [Conférence Board du Canada](#)

<sup>9</sup> *La phase de stimulation du Plan d'action économique du Canada : Rapport final aux Canadiens*. Dans [Plan d'action économique du Canada](#)

<sup>10</sup> *Alternative Federal Budget 2014*. Dans [Centre canadien de politiques alternatives](#)

<sup>11</sup> *Harper's Tax Boutique* (mars 2011). Dans [Frontier Centre for Public Policy](#)